

DÉCISION DU MAIRE

MARCHÉ PUBLIC

TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARAPET DE
L'ÉGLISE SAINT MARTIN

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 031-213101694-20231017-23_DGS_DEC_290-AU



Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Toulouse

Numéro 2023/290

Service Technique

Le Maire de la commune d'Escalquens,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- **Vu** les articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande public,
- **Vu** les documents de consultation,
- **Vu** les pièces des candidatures et des offres,
- **Vu** le rapport d'analyse des offres,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 23 août 2023 sur le site www.ladepeche-marchespublics.fr,

Considérant que le marché relatif aux travaux de rénovation du parapet du clocher de l'église Saint Martin ne comporte pas de tranche,

Considérant que le rapport d'analyse des offres est complet, circonstancié et permet au pouvoir adjudicateur de prendre une décision éclairée, qu'il n'y a pas eu lieu de s'en approprier les motifs,

DECIDE

Article 1 : Le classement des offres proposé au rapport d'analyse des offres est retenu.

Article 2 : Le marché public 2023-002 est attribué à l'Entreprise BOURDARIOS.

Article 3: La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la ville d'Escalquens, sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et affichée conformément aux règles en vigueur. Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Escalquens, le 17 octobre 2023

Le Maire,



Jean-Luc TRONCO

Le Maire d'Escalquens certifie que le présent document a été :

Publié le : 20/10/2023

Notifié le : 20/10/2023